

## 1. CONTEXTE

Dans une optique de développement durable, le Parc naturel souscrit au développement des énergies renouvelables, dont l'éolien fait partie intégrante. Celui-ci s'inscrit également dans une logique de valorisation des ressources locales.

Cependant, ce développement se doit d'être raisonné, harmonieux et en accord avec les qualités paysagères et environnementales spécifiques du territoire.

*En matière d'aménagement du territoire, l'un des objectifs principaux du Parc naturel est la protection des paysages ruraux, garante de la continuité du caractère de haut intérêt conféré au territoire par le statut de parc naturel (extrait du plan de gestion).*

Dans un contexte d'énergie chère, il est tentant pour des propriétaires de grands ensembles de réfléchir à l'installation d'une éolienne pour leur consommation domestique en électricité. Dans certaines situations d'éloignement par rapport au réseau de distribution d'électricité et lorsque les conditions s'y prêtent, l'implantation d'une éolienne de petite puissance peut parfois se justifier pour les besoins en électricité d'une habitation, d'une ferme ou d'une PME. Cependant, la faisabilité d'un tel projet nécessite une évaluation approfondie qui doit être menée au cas par cas. Les effets de la répétition de projets individuels doivent également être envisagés.

## 2. ENJEU PAYSAGER

La préservation du caractère rural du territoire, des typologies paysagères spécifiques mises en évidence par les travaux du Parc naturel, ainsi que des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables constituent des enjeux majeurs du territoire.

En matière d'éolien, toute implantation doit veiller à s'inscrire dans le respect de ces objectifs, ainsi que des enjeux du Parc naturel en matière de ressources et milieux naturels. Ce respect sera évalué selon différents critères et en fonction des résultats des études définis ci-après.



L'enjeu paysager se décline par rapport aux préoccupations suivantes :

- Interférence avec la perception des silhouettes villageoises ;
- Concurrence avec les points d'appel verticaux : rideaux d'arbres, peupleraies, églises, etc. ;
- Cohabitation avec la faune ornithologique liée à la présence de nombreux milieux humides ;
- Mitage et banalisation du paysage.

### 3. PRINCIPES

Il est souvent vain de vouloir intégrer une éolienne, même domestique, dans le paysage. On ne peut donc pas parler de protection des paysages. Il faut au contraire chercher à réussir un aménagement du paysage. La question n'est pas « comment planter une éolienne sans qu'elle se voit ? », mais « comment planter une éolienne qui participe au paysage ? ». Une éolienne domestique ne peut être implantée n'importe où. Outre des contraintes physiques (potentiel de vent) et légales, des contraintes en matière d'aménagement du territoire et de paysages devraient prévaloir pour le choix du site d'implantation et du type d'éolienne domestique.

En termes paysagers, trois caractéristiques d'une éolienne interviennent plus spécifiquement :

- leur taille et leur mouvement : 1 éolienne basse et rapide (le cas le plus fréquent pour l'éolien domestique) est plus visible qu'une éolienne haute et lente (le cas le plus fréquent pour l'éolien de puissance).
- leur implantation : rappelons qu'un paysage suffisamment hétérogène permet plus facilement d'accueillir des éléments originaux. (une éolienne a moins d'impact sur un paysage hétérogène)
- leur couleur et marquage éventuel.



Les impacts paysagers peuvent être décrits, comme tout impact, selon leur intensité, leur étendue, leur durée et leur importance.

### 4. RECOMMANDATIONS

Un projet d'implantation d'une ou plusieurs petites éoliennes requiert une attention particulière sur les points suivants :

- La localisation du projet : critères d'intérêt paysager, patrimonial et écologique
- Les critères techniques et de sécurité : potentiel de vent, la rentabilité pressentie, la situation (distances, visibilité, bruit, ...)
- L'environnement et le paysage : impacts, rupture d'échelle, ...

Quoi qu'il en soit, la faisabilité d'un tel projet nécessite une évaluation approfondie qui doit être menée au cas par cas.

## 5. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Une grille d'aide à la décision basée sur les critères à rencontrer avant investissement est proposée ci-dessous.

## 6. OUTILS ET REFERENCES

- Grille d'aide à la décision basée sur les critères à rencontrer avant investissement sur le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut
- <https://energie.wallonie.be>
- Vade-mecum pour l'implantation d'éoliennes de faible puissance en Wallonie
- Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne – juillet 2002
- Les Guichets de l'énergie

## 7. LEGISLATION

CoDT : Art. D.IV.4  
Art. R.IV.1-1 L

\*Voir GLOSSAIRE

## GRILLE D'AIDE A LA DECISION BASEE SUR LES CRITERES A RENCONTRER AVANT INVESTISSEMENT

### 1. Localisation du projet

Votre projet se trouve-t-il à l'intérieur d'un périmètre bénéficiant d'une protection légale ? A savoir :

- Critères d'intérêt paysager : périmètres d'intérêt paysager, lignes de vue remarquable, points de vue remarquable (étude ADESA) et les zones d'intérêt paysager du Plan de Secteur. - Oui -----  
- Non -----
- Critères d'intérêt patrimonial reconnus au plan légal : RGBSR, ZPU, périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique au Plan de Secteur, bâtiments et sites classés, arbres remarquables (le site et l'éolien ne peuvent être vus en même temps).
- Critères d'intérêt écologique : zones reconnues comme ayant un intérêt en termes de biodiversité comme les zones Natura 2000, les réserves naturelles reconnues, les ZHIB, ...

**STOP**  
Passez à la question 2.1

Comment localiser votre projet par rapports à ces périmètres de protection ?

- En consultant le portail cartographique de la région wallonne : <https://geoportail.wallonie.be>
- En consultant la cartographie active des paysages (<https://www.plainesdelescaut.be> onglet cartographie)

### 2. Critères techniques et de sécurité

#### 2.1. Potentiel éolien élevé

Comment évaluer votre potentiel éolien ?

- Position par rapport aux vents dominants
- Position par rapport à des obstacles pouvant entraîner des turbulences
- Données plus précises de gisement de vent (puissance et fréquence) obtenues sur base d'une étude de faisabilité, de relevés de stations météo, données provenant d'autres études, etc.

- Non -----  
- Oui -----

**STOP**  
Passez à la question 2.2

## 2.2. Rentabilité élevée du projet ?

Comment évaluer la rentabilité de votre projet ?

- Choix de l'éolienne par rapport à vos besoins énergétiques
- Isolation complète et effective du bâtiment (habitation, bureau, bâtiment public, etc.)
- Substitution d'une énergie fossile (gaz, mazout, charbon, électricité, etc.) :
  - o Votre consommation annuelle =
  - o Part de l'éolien par rapport à cette consommation = %

- Non -----

- Oui -----

**STOP**

Passez à la question 2.3.1

## 2.3. Situation du projet

### 2.3.1. Distances réduites

- Distances de sécurité par rapport aux constructions voisines suffisantes (*éolienne située à une distance des limites moyennes au moins égale à sa hauteur totale soit la hauteur du mât + la hauteur de la pôle*) - Non -----
- Prise en compte de l'ombre projetée (*effet stroboscopique*) - Oui ----- >
- Prise en compte du bruit émis par rapport au contexte
- Pas à proximité visible d'un élément d'intérêt patrimonial : bâtiments et sites classés, arbres remarquables, bâtiments repris à l'IPIC (inventaire du patrimoine - l'élément et l'éolien ne peuvent être vus en même temps).

**STOP**

Passez à la question 2.3.2

### 2.3.2. Distances lointaines

- Visibilité conjointe avec un élément d'intérêt patrimonial : bâtiments et sites classés, arbres remarquables, les bâtiments repris à l'IPIC (inventaire du patrimoine) - Oui -----
- Non -----

**STOP**

Passez à la question 3

### 3. Environnement et paysage

- Impact sur des éléments importants du paysage (clocher, chapelle, ferme, patrimoine bâti, etc.) - Oui -----
- Rupture d'échelle avec des éléments du paysage (dominance d'éléments verticaux/horizontaux) - Non -----
- Proximité de chemins de randonnées et/ou d'attractions touristiques présentant un intérêt paysager
- Interférence avec une silhouette villageoise typique
- Impact des structures auxiliaires (fils de raccordement, transformateurs, pylônes de mesure, les éventuels fils d'haubanage, etc.)

**STOP**  
**Choix d'installer une éolienne**  
**– constitution et envoi du**  
**Permis d'urbanisme**

### CONTENU DU DOSSIER TYPE DE DEMANDE D'IMPLANTATION DU PETIT EOLIEN

#### Dossier administratif

##### *Permis d'urbanisme*

Celui-ci comprend :

- Une demande de permis.
- Divers plans et vues des travaux comportant :
  - un plan de situation devant permettre de repérer le terrain dans le quartier et par rapport aux bâtiments voisins ;
  - un plan d'implantation ;
  - une vue en élévation ;
  - les coupes transversales et longitudinales avec fondations ;
  - un extrait cadastral ;
  - un reportage photographique contextuel (dans un périmètre suffisant) reprenant les photos numérotées avec indication des endroits de prises de vue sur le plan de situation : parcelle, immeubles contigus et voisins, éléments patrimoniaux, bâtiments publics proches (exemple : école).

*Notice d'évaluation préalable des incidences sur l'environnement*

Celle-ci doit également permettre d'évaluer l'impact paysager et peut donc comprendre un photomontage.

**Note reprenant les caractéristiques du projet**

\*Type d'éolienne

- puissance ;
- axe horizontal ou vertical ;
- vitesse de rotation (lente – rapide).

\*Type de support

- sur structure existante ou sur mât ;
- type de mât (en treillis / télescopique, structure retenue par des haubans / autoportante / à bascule) ;
- hauteur ;
- couleur.

\*Présence de structures annexes (fils de raccordement, transformateurs, etc.) - à expliciter

\*Contraintes imposées (couleurs, balisage, etc.) par les autorités aéronautiques – à expliciter

**Note permettant d'évaluer les critères d'opportunité/rentabilité, contraintes physiques/potentiel éolien et sécurité-santé**

- Zone de potentiel éolien élevé.
- Efficience des choix techniques du projet.
- Démontrer d'une distance suffisante par rapport aux constructions et plus particulièrement des habitations.
- Prise en compte de la problématique de l'ombre projetée par l'éolienne sur le terrain qui l'entoure (y compris l'effet stroboscopique).
- Impact du bruit de(s) l'éolienne(s) (rotation rapide) par rapport au contexte
- Copie de l'approbation des autorités aéronautiques le cas échéant.
- Engagement sur l'honneur signé par le demandeur sur le fait que celui-ci s'engage à
  - effectuer une réception technique des infrastructures par un organisme agréé ;
  - faire entretenir régulièrement les infrastructures au niveau des équipements électriques (Contrat d'entretien) ;
  - faire entretenir régulièrement les infrastructures au niveau des structures porteuses (Contrat d'entretien) ;
  - Remettre en état le site en cas d'arrêt de l'exploitation de l'éolienne.